

Arrêté du Gouvernement en Conseil du 2 février 2018 portant nomination de Mme Martine REICHERTS comme membre du conseil de la Banque centrale du Luxembourg.

Le Gouvernement en Conseil,

Vu l'article 7 de la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg ;

Considérant la démission de Monsieur Jacques Poos en tant que membre du conseil de la Banque centrale du Luxembourg ;

Considérant la décision du Gouvernement en Conseil en sa séance du 15 novembre 2017 portant sur la nomination d'un membre du conseil de la Banque centrale du Luxembourg ;

Sur proposition du Premier Ministre, Ministre d'État et du Ministre des Finances, et après délibération ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Madame Martine REICHERTS, fonctionnaire européen e.r., est nommée membre du conseil de la Banque centrale du Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2018 pour une période de six ans, en remplacement de Monsieur Jacques Poos, démissionnaire.

Art. 2.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2018.

Les Membres du Gouvernement,

Xavier BETTEL
Etienne SCHNEIDER
Jean ASSELBORN
Félix BRAZ
Nicolas SCHMIT
Romain SCHNEIDER
François BAUSCH
Fernand ETGEN
Pierre GRAMEGNA
Lydia MUTSCH
Dan KERSCH
Claude MEISCH
Corinne CAHEN
Carole DIESCHBOURG
Marc HANSEN





Arrêté ministériel du 30 janvier 2018 instituant une commission de discipline dans le cadre du programme de formation menant au diplôme d'études supérieures générales, filière économique et commerciale, offert au Lycée Classique d'Echternach (LCE), pour l'année d'études 2017-2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son article 26sexies ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre du programme de formation menant au diplôme d'études supérieures générales, filière économique et commerciale, offert au Lycée Classique d'Echternach (LCE), est instituée une commission de discipline pour l'année d'études 2017-2018.

Art. 2.

La commission de discipline visée à l'article 1^{er} se compose comme suit :

Président : Monsieur Henri TRAUFFLER, Directeur du LCE
Membres : Madame Coryse HUBERT, Directrice adjointe
Madame Annik SCHANK, Professeur
Monsieur Jean-Paul MIRKES, Professeur
Madame Claire CRESPIIN, Candidate à la fonction de professeur
Madame Danièle KUNSCH, Professeur

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 30 janvier 2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen



Arrêté ministériel du 30 janvier 2018 instituant un jury d'examen pour le programme de formation menant au diplôme d'études supérieures générales, filière économique et commerciale, offert au Lycée Classique d'Echternach (LCE), pour l'année d'études 2017-2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son article 26septemdecies, paragraphe 3 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre du programme de formation menant au diplôme d'études supérieures générales, filière économique et commerciale, offert au Lycée Classique d'Echternach (LCE), est institué un jury d'examen pour l'année d'études 2017-2018.

Art. 2.

Le jury d'examen visé à l'article 1^{er} se compose comme suit :

Commissaire de Gouvernement et Président :

Madame Christiane HUBERTY, Conseiller au MESR

Membres :

Monsieur Henri TRAUFFLER, Directeur du LCE

Monsieur Laurent FELLS, Professeur

Monsieur Thierry HILD, Professeur

Monsieur Jean-Claude GROSBUSCH, Professeur

Madame Simone REUTER, Professeur

Monsieur Pierre SUNNEN, Professeur

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 30 janvier 2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen





Arrêté ministériel du 30 janvier 2018 instituant une commission ad hoc relative à l'admission des candidats au programme de formation menant au diplôme d'études supérieures générales, filière économique et commerciale, offert au Lycée Classique d'Echternach (LCE), en vue de l'année d'études 2018-2019.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son article 26^{quatordecies}, paragraphe 3 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre du programme de formation menant au diplôme d'études supérieures générales, filière économique et commerciale, offert au Lycée Classique d'Echternach (LCE), est instituée une commission ad hoc relative à l'admission des candidats en vue de l'année d'études 2018-2019.

Art. 2.

La commission ad hoc visée à l'article 1^{er} se compose comme suit :

Président : Monsieur Henri TRAUFFLER, Directeur du LCE
Membres : Monsieur Laurent FELS, Professeur
 Monsieur Jean-Claude GROSBUSCH, Professeur
 Monsieur Thierry HILD, Professeur

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera transmise aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 30 janvier 2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen





Arrêté ministériel du 30 janvier 2018 portant nomination d'un coordinateur et d'un groupe curriculaire en vue de l'élaboration du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Hospitality Management » au Lycée technique hôtelier Alexis-Heck (LHAH) à partir du 28 novembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur, et notamment ses articles 7 et 24septies ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre des programmes de formation sanctionnés par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée technique hôtelier Alexis-Heck (LHAH), Madame Sylvie PRETTI, Enseignante, est nommée coordinatrice pour l'élaboration du programme de formation « Hospitality Management » avec effet au 28 novembre 2017.

Art. 2.

Dans le cadre des programmes de formation sanctionnés par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée technique hôtelier Alexis-Heck (LHAH) est institué un groupe curriculaire pour l'élaboration du programme de formation « Hospitality Management » avec effet au 28 novembre 2017.

Art. 3.

Sont nommés membres du groupe institué à l'article 2 :

Présidente : Madame Mia AOUADI, Directrice adjointe du LHAH
Coordinatrice : Madame Sylvie PRETTI, Enseignante
Membres : Monsieur Jos BERTEMES, Professeur
Madame Renée FERRING, Enseignante
Madame Isabelle FRANK, Enseignante
Madame Martine HENTGES, Expert externe
Monsieur Claude HILBERT, Enseignant
Monsieur Georges KNAUF, Enseignant
Monsieur Bruno MACIAS, Enseignant

Art. 4.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 30 janvier 2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen





Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande région - Service pour personnes handicapées - Agrément.

Par arrêté ministériel du 29 janvier 2018, un agrément conditionné pour la durée d'un an, prévu par l'article 1^{er} de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, est accordé à l'organisme gestionnaire « Alive Plus a.s.b.l. », ayant son siège à Esch/Alzette, pour l'exercice de l'activité de « service d'activités de jour » d'une capacité d'accueil maximale de 25 places, appelé « F.A.M.I.L. » à l'adresse 70, rue de Belval à L-4024 Esch/Alzette.

L'agrément prend cours le 1^{er} février 2018.

L'agrément est enregistré sous le numéro **SAJ 2016/1**.





Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande région - Service pour personnes handicapées - Agrément.

Par arrêté ministériel du 29 janvier 2018, un agrément non-conditionné, prévu par l'article 1^{er} de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, est accordé à l'organisme gestionnaire « Ligue HMC a.s.b.l. », ayant son siège à Capellen, pour l'exercice de l'activité de « service d'hébergement » appelé « Millebaacher Haus » à l'adresse 1, rue des Sept-Arpents à L-1139 Luxembourg.

L'agrément prend cours le 1^{er} février 2018.

L'agrément est enregistré sous le numéro **9901/3**.





Administration des services techniques de l'agriculture - Démission.

Par arrêté grand-ducal du 19 janvier 2018 démission honorable de ses fonctions avec faculté de faire valoir ses droits à la pension de vieillesse anticipée a été accordée, sur sa demande à Monsieur HUET René, chef d'atelier à l'Administration des services techniques de l'agriculture, et ce avec effet au 1^{er} septembre 2018.

Le titre honorifique de ses fonctions est accordé au prénommé.





Administration des services vétérinaires - Démission.

Par arrêté grand-ducal du 19 janvier 2018 démission honorable de ses fonctions avec faculté de faire valoir ses droits à la pension de vieillesse anticipée a été accordée, sur sa demande à Monsieur MEYER Georges, médecin-vétérinaire à l'Administration des services vétérinaires, et ce avec effet au 25 juillet 2018.

Le titre honorifique de ses fonctions est accordé au prénommé.

